

Avis de convocation / avis de réunion



Société en Commandite par Actions
au capital de 129 450 978,75 euros
Siège social : 46 rue Boissière - 75116 Paris
784 393 530 RCS Paris

- AVIS DE CONVOCATION RECTIFICATIF -

Les actionnaires de la Société, **convoqués en Assemblée Générale Mixte le mercredi 9 décembre 2020**, sont informés que l'avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et au Quotidien Juridique du 23 novembre 2020 est modifié compte-tenu de la publication de l'Ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020 portant prorogation et modification de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 elle-même portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées.

Conformément à l'Ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020, **l'Assemblée Générale de Rubis, qui avait été initialement convoquée aux Salons Hoche, 9 avenue Hoche, 75116 Paris, se tiendra exceptionnellement à huis clos**, sans la présence physique de ses actionnaires et des personnes pouvant y assister, au siège social de la Société, 46 rue Boissière - 75116 Paris.

L'Assemblée Générale sera retransmise en direct à 14 h00 (heure de Paris) le mercredi 9 décembre 2020, puis en différé sur le site internet de la Société (www.rubis.fr).

Aucune carte d'admission ne pourra, par conséquent, être adressée aux actionnaires qui en feraient la demande.

Les actionnaires sont invités à voter à distance ou à donner procuration au Président de l'Assemblée Générale, soit :

- par internet sur la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS (accessible via le site OLIS Actionnaire à l'adresse <https://www.nomi.olisnet.com>) avant le mardi 8 décembre 2020 à 15 heures (heure de Paris) ;

- par correspondance à l'aide du formulaire papier (disponible sur le site internet de la Société (www.rubis.fr) dans la rubrique « Actionnaires - Assemblée Générale ») qui devra parvenir à Caceis Corporate Trust au plus tard le dimanche 6 décembre 2020.

L'ordre du jour ainsi que le projet de résolutions publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 4 novembre 2020 demeurent inchangés.

L'ensemble des informations relatives à cette Assemblée Générale est disponible sur le site de la Société (www.rubis.fr, dans la rubrique « Actionnaires - Assemblée Générale »).